

RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

Diplôme : Master 2
 Domaine : Sciences Humaines et Sociales
 Mention : Psychologie
 Spécialité : Ingénierie de Formation professionnelle et Psychologie Ergonomique (IFPE)

(cadre 2) Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)
--	--

Co-accréditation Université Bourgogne-Franche-Comté et AGROSUP-Dijon	
--	--

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau : niveau 1 (Master) ; niveau CEC 7

Code NSF :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme et le cas échéant le titre professionnel de psychologue.

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités (ou fonctions) suivantes :

Psychologue, cadre de la formation professionnelle (FP), ingénieur de la FP; conseiller, consultant, coordinateur, concepteur en FP; ergonomes et concepteurs des outils de formation et d'enseignement-apprentissage ; experts en conception, conduite et évaluation de situations et de dispositifs d'enseignement-apprentissage (et de réapprentissage) en FP, initiale, continue, pour adulte, tout au long de la vie, en éducation permanente et en situation de travail réel, simulée, aménagée (stage) ou en alternance.

Psychologue et conseiller en évolution professionnelle, insertion par la formation, transition et orientation professionnelle et développement professionnel.

Conseiller en organisation du travail à visée formative et développement des compétences individuelles et collectives.

Compétences ou capacités évaluées

Un ingénieur de formation professionnelle est capable d'agir lui-même, d'accompagner et diriger des équipes afin :

- d'analyser, diagnostiquer, évaluer et rendre compte
- de concevoir, fonder, justifier et planifier,
- de réaliser, conduire, animer

les objets et instruments suivants :

- des **situations, des activités, des compétences et organisations** de travail
- des **formations** professionnelles
- des **projets, dispositifs et plans de formation** professionnelle et de développement de compétences, tant en termes de projets individuels de formation, de processus que de dispositifs de formation
- des **interventions** dans des organisations complexes de travail et/ou de formation afin de produire des conseils et des conceptions de formation professionnelle et d'organisation du travail soutenant des projets de développement de compétence et plus largement une conception globale d'organisation apprenante et formative.
- des **contenus** de formation, des référentiels, des programmes, des progressions, des dispositifs, des situations d'enseignement-apprentissage, des évaluations, des certifications, qualifications et diplomations.
- des **modalités, instruments et technologies** de formation professionnelle, tant en formation professionnelle qu'en situation de travail ou en alternance, notamment en utilisant les technologies numériques (TICE, FOAD, simulateur, logiciels spécialisés, etc...) permettant de développer des instruments de médiatisation pour les enseignements-apprentissages.
- des **dispositifs d'évaluation** des compétences, des formations et des organisations du travail
- des processus **d'évolution professionnelle** (bilan de compétences, conseil en formation, en transition, en reconversion et en développement professionnel ; conseil en orientation de formation et professionnelle) ; des procédures de VAE
- des analyses territoriales, fonctionnelles et stratégiques de formation professionnelle, afin de produire des **conseils et conceptions de politiques de formation** ; être capable d'agir pour caractériser, identifier des évolutions socio-économiques, des politiques de formation professionnelle, des évolutions légales, mettant en jeu des coordinations entre les différents acteurs du système de formation professionnelle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités

Formation professionnelle, évolution professionnelle, organisation du travail, psychologie, ergonomie, insertion.

Les ingénieurs de formation travaillent pour le compte (tant en interne qu'en fonction externe) :

- d'organismes de formation,
- d'entreprises de production de biens ou de services qui sollicitent ou intègrent une politique de formation,
- d'organismes publics, collectivités territoriales, qui ont des prérogatives soit explicitement en termes de formation professionnelle, soit en termes de développement social, économique, éducatif, politique, impliquant des enjeux de formation.
- d'organismes intermédiaires du système de formation professionnelle : CARIF-OREF,

OPCA, Mission locale, Pôle Emploi, entreprise de travail temporaire, Maison de l'emploi et de la formation, syndicats de travailleur et patronaux, cabinet de consultant, conseil, plateforme d'animation et d'information à destination des acteurs de la FP, etc...

- d'organismes en charge d'accompagner et soutenir les parcours socio-professionnels des personnes : centre d'information et d'orientation, CEP, CIBC, PAQ, organismes d'insertion, de reconversions, etc...

Types d'emplois accessibles

Psychologue, Responsable ingénierie de la formation professionnelle, Ingénieur-conseil en formation, Directeur / Directrice de cabinet de conseil en formation, Chef de service pédagogique, Coordonnateur / Coordonnatrice de dispositif de formation, Responsable de centre de formation, Responsable pédagogique, concepteur-formateur de formation professionnelle, formateur consultant, formateur coordinateur, formateur conseil, psychologue du travail, conseiller d'orientation professionnelle, praticien de bilan de compétence, consultant ergonomiste, ingénieur conseil en organisation, Chargé de formation en entreprise, responsable formation en entreprise

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

- K1104 (psychologue)
- K2101 (conseiller en formation)
- K2102 (coordination pédagogique)
- K2111 (formation professionnelle)
- M1502 (chargé de formation en entreprise)

Réglementation d'activités

oui pour le titre professionnel de psychologue (possibilité ouverte par l'inscription du master dans la mention " psychologie "), relève du décret 90-255, Arrêté du 19 mai 2006

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

- UE1 – Processus d'apprentissage en formation professionnelle et au travail (3 ECTS)
- UE2 – Agir dans un système de formation professionnelle en évolution (3 ECTS)
- UE3 – Ingénierie de la formation professionnelle et de la formation en situation de travail (3 ECTS)
- UE4 – Parcours de travail et de formation (3 ECTS)
- UE5 – Référentialisations, certifications et évaluations (3 ECTS)
- UE6 – Pédagogie et technologies pour la médiatisation des enseignements-apprentissages (3 ECTS)
- UE7 – Intervention en organisation à visée de développement (3 ECTS)
- UE8 – Conception des formes et fonctions de formation professionnelle (3 ECTS)
- UE9 – professionnalisation - stages (18 ECTS)
- UE10 – travail d'étude et de recherche - mémoire (18 ECTS)

Possibilité d'accès par VES ou VAP pour les candidats de la formation continue, n'ayant pas les diplômes requis, susceptibles de faire valoir une expérience dans le domaine.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé pour une durée illimitée.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Commission d'admission composée des membres de l'équipe pédagogique.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Commission d'admission composée des membres de l'équipe pédagogique.

En contrat de professionnalisation	X		Commission d'admission composée des membres de l'équipe pédagogique.
Par candidature libre	X		Commission d'admission composée des membres de l'équipe pédagogique.
Par expérience <i>Date de mise en place :2008</i>	X		Jury VAE

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :
Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Références autres :

Master Primé en 2002 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le cadre d'une Filière de Formation Continue.

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques :

Autres sources d'informations :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

Historique :

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

co-accréditation Université de Bourgogne-Franche-Comté et Agrosup-Dijon